

Lester B. Pearson  
School Board



Commission scolaire  
Lester-B.-Pearson

COPIE CERTIFIÉE d'une RÉSOLUTION adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson lors d'une séance ordinaire tenue à Dorval, Québec, le 25 septembre 2006.

---

*Interdiction de fumer*

06-09-15

ATTENDU QUE la Commission scolaire Lester-B.-Pearson interdisait, par la résolution 00-06-07, de fumer sur ses propriétés, mais prévoyait certaines exceptions; et

ATTENDU QUE la Loi sur le tabac a été modifiée de manière à interdire de fumer sur les lieux mis à la disposition des services de garde, des garderies, des écoles primaires et secondaires, de même que des centres pour adultes et des centres de formation professionnelle, selon certaines conditions :

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par madame la commissaire S. Di Donato et RÉSOLU :

QUE la résolution 00-06-07 soit annulée; et

QU'il soit interdit de fumer sur toutes les propriétés de la Commission scolaire en tout temps.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
ce 29<sup>e</sup> jour de novembre 2007

M<sup>e</sup> France Goyette  
Secrétaire générale par intérim